



# GUIDE HANDICAPS

**DROITS**  
**SERVICES**  
**ACCESSIBILITÉ**



**IVRY**  
S/SEINE



# GUIDE HANDICAPS

**DROITS  
SERVICES  
ACCESSIBILITÉ**

**IVRY**

---

**S/SEINE**



**Lieu accessible**



**Lieu accessible partiellement**



**Équipement spécifique  
pour déficient auditif**



**Équipement spécifique  
pour déficient visuel**

## 8 DROITS ET FORMALITÉS

### → À qui s'adresser ?

- Le secteur ..... 9  
action handicap : votre interlocuteur à Ivry.
- La Maison ..... 10  
départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne (MDPH).
- Adresses et sites utiles ..... 12
- Les associations ..... 23

### → Vos droits

- Ce qu'apporte ..... 29  
la loi de février 2005
- Citoyenneté ..... 30
- Éducation ..... 31
- Logement ..... 31
- Culture, sport et loisirs ..... 32

### → Prestations et allocations

- Pour les adultes ..... 34
- Pour 0 à 20 ans ..... 36
- Le travail ..... 37

### → Cartes et autres demandes

- Les cartes ..... 38
- Autres demandes ..... 39

## 43 L'ACCESSIBILITÉ DANS LA VILLE

### → Ivry mobilisé

- cadre bâti ..... 43
- Voirie et stationnement ..... 45
- Les transports ..... 45

### → Les bâtiments accessibles

- Administrations, ..... 48  
services publics.
- Services de santé ..... 49
- Équipements sportifs ..... 49  
et culturels.
- Équipements scolaires ..... 51
- Divers ..... 52
- Professions de santé ..... 53

### → Places de stationnement réservées ..... 57

### → Les sigles ..... 59

### → Notes personnelles ..... 61

Ce guide s'accompagne d'un plan d'accessibilité répertoriant les bâtiments et les professionnels de santé aptes à accueillir les personnes handicapées. Cette carte comporte également une liste des places de stationnement GIC-GIG sur la ville.

Madame, Monsieur,

Vous avez entre vos mains la dernière édition du « guide Handicaps».

Celui-ci a été préparé et imprimé avant le décès de notre maire, Pierre Gosnat. Il contient donc son dernier édito.

Soyez assurés que malgré cette perte immense, la municipalité et le secteur Action Handicap poursuivront le travail engagé en direction des personnes concernées par le handicap.

A handwritten signature in black ink, reading 'Philippe Bouyssou', enclosed within a large, loopy oval stroke.

**Philippe Bouyssou,**  
Maire d'Ivry-sur-Seine

Madame, Monsieur,

L'action de la municipalité en direction des personnes concernées par le handicap a connu de nombreux développements au cours du mandat précédent.

Nous allons désormais engager une nouvelle étape avec la mise en œuvre du programme municipal 2014-2020.

J'ai confié cette responsabilité à un nouvel élu, Monsieur Saïd Hefad, conseiller délégué, dont je suis certain qu'il aura à cœur de déployer toute son énergie à répondre aux attentes des personnes concernées.

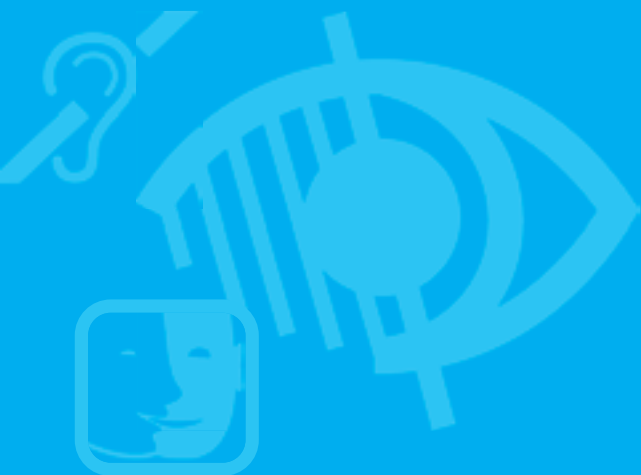
Afin de vous permettre de mieux connaître la diversité des initiatives que nous prenons en ce domaine et de vous donner toutes les informations nécessaires, nous avons mis à jour ce « guide handicaps » édité pour la première fois en 2010.

Je souhaite qu'il vous soit utile et je vous assure de ma volonté de poursuivre avec vous la construction d'une ville solidaire autour des valeurs de justice, d'égalité et de partage.

**Pierre Gosnat**

Maire d'Ivry-sur-Seine

# DROITS ET FORMALITÉS







## À QUI S'ADRESSER ?

### LE SECTEUR ACTION HANDICAP : VOTRE INTERLOCUTEUR À IVRY

Le secteur action handicap (service de l'action sociale) s'inscrit dans une politique de proximité destinée à mieux appréhender les attentes et les besoins des personnes en situation de handicap.

En lien avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Créteil dont il constitue l'une des portes d'entrée, le secteur action handicap assure des missions d'accueil du public, d'information sur les droits, d'orientation et d'accompagnement dans les démarches administratives en lien avec le handicap.

Il est également chargé de favoriser la concertation, mobiliser les partenaires, et coordonner les actions visant à améliorer l'accès des personnes handicapées aux services, bâtiments, espaces publics et à la vie de la cité.

Enfin, le secteur action handicap propose des actions de sensibilisation au handicap dans les écoles élémentaires, les centres de loisirs, auprès du grand public et du personnel communal.

#### **Secteur action handicap**

Centre Pablo Neruda

8 ter, avenue Spinoza

→ Tél. 01 72 04 65 01

ou 01 49 60 24 91

Fax. 01 49 60 25 25

action.handicap@divry94.fr

#### **Horaires :**

- Lundi, mardi, mercredi matin et vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15 (16 h 45 le vendredi).
- Sur rendez-vous, mercredi après-midi et jeudi matin. Fermé jeudi après-midi.

**Permanence d'accueil spécialisée pour les personnes sourdes ou malentendantes :** tous les premiers mardis de chaque mois de 9h à 12 h et sans rendez-vous, au centre Pablo Neruda. Cet accueil par un conseiller LSF (langue des signes française) vise à faciliter l'accès aux services municipaux et accompa-

gner les citoyens sourds dans leurs démarches administratives.

→ Fax. **01 49 60 25 25**

Email : [bjolivet@ivry94.fr](mailto:bjolivet@ivry94.fr)

*Des vidéos d'information LSF/sous titrées sont disponibles sur le site Internet de la Ville [www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr)*

## LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU VAL-DE-MARNE (MDPH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un Groupement d'Intérêt Public qui associe le Conseil général, l'État, des représentants des personnes handicapées, les organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales.

Chaque département dispose de sa MDPH, destinée à accueillir, informer, conseiller et accompagner les personnes handicapées et leurs proches ; elle fonctionne comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap. Elle aide à la formulation du pro-

jet de vie, évalue le handicap et les besoins de compensation pour élaborer un plan personnalisé de compensation.

Elle est chargée de l'exécution des décisions prises par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

### **Maison Départementale des Personnes Handicapées**

7-9, voie Félix Eboué  
94046 Créteil cedex

→ Tél : **01 43 99 79 00**

Fax : **01 43 99 79 95**

Email : [mdph94@valdemarne.fr](mailto:mdph94@valdemarne.fr)

Site : [www.valdemarne.fr](http://www.valdemarne.fr)

**Horaires :**

- Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 (se présenter au moins 30 minutes avant la fermeture).

- Sur rendez-vous pour les premières demandes au 01 43 99 79 00 ou sur [rdv-accueil-mdph@cg94.fr](mailto:rdv-accueil-mdph@cg94.fr)

- **Permanence à l'attention du public en situation de handicap psychique**, sur rendez-vous,

deux après-midi par semaine.

Accueil pour les personnes déficientes auditives assuré par un agent pratiquant la langue des signes française (LSF).

Fermée le mardi après-midi.

**« Autonomie », le site pour vous accompagner**

Le Conseil général du Val-de-Marne, en partenariat avec la MDPH, a conçu le nouveau site « Autonomie » destiné aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à leurs aidants.

Il rassemble toutes les informations garantissant un meilleur accès aux droits et vous accom-

pagne dans vos démarches : aides et prestations, formulaires, annuaire des établissements, contacts utiles,...

**[www.autonomie.valdemarne.fr](http://www.autonomie.valdemarne.fr)**  
[autonomie@cg94.fr](mailto:autonomie@cg94.fr)

**La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)**

La CDAPH est une instance interne de la MDPH qui prend toutes les décisions relatives à l'ensemble des droits des personnes handicapées, notamment en matière d'aides, d'orientation, de prestations, d'attribution des cartes (invalidité, etc.) en se basant sur l'évaluation réalisée par une équipe pluridisciplinaire. A partir de ce bilan et du projet de vie élaboré par la personne, un plan personnalisé de compensation du handicap est défini, qui peut permettre l'ouverture d'une Prestation de Compensation du Handicap (PCH) attribuée pour couvrir les frais en aides techniques, aides humaines, aménagement du logement, du véhicule...

## ADRESSES ET SITES UTILES

De nombreux organismes et dispositifs peuvent vous aider dans votre vie quotidienne.

### EMPLOI

#### ■ AGEFIPH

**Association nationale pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées**

Accompagnement pour améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés (conseil, orientation, aide au financement de projets) et aider les entreprises à conserver leurs salariés.

192, avenue Aristide Briand

92226 Bagneux cedex

→ Tél. 0811 37 38 39

Fax. 01 46 11 00 71

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

#### ■ Cap Emploi ARERAM

Accompagnement dans la recherche et l'accès à l'emploi et à la formation. Aide à la prise de fonction et/ou à l'adaptation du poste de travail.

9, rue Maurice Grandcoing

94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 01 46 77 42 82

Fax. 01 46 77 42 80

Email : [secretariat.ivry@](mailto:secretariat.ivry@capemploi94.com)

[capemploi94.com](http://capemploi94.com)

#### ■ FNATH

**Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés**

Accueil, conseil, accompagnement et défense des accidentés de la vie pour faire reconnaître leurs droits.

11, rue du Chemin Vert

BP 419 - 75527 Paris cedex

→ Tél. 01 49 23 84 00

Fax. 01 47 00 94 82

Email : [fnath.75@wanadoo.fr](mailto:fnath.75@wanadoo.fr)

[www.fnath.org](http://www.fnath.org)

**■ FIPHFP****Fonds pour l'insertion  
des personnes handicapées  
dans la fonction publique**

Informations sur le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques et La Poste et les aides pour leur maintien dans l'emploi.

16/18, rue Berthollet

94113 Arcueil cedex

→ Tél. 01 58 50 99 33

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

**■ Handipole**

La législation et les réponses aux questions sur la formation, l'emploi et l'insertion.

Email : [pole-information@practhis.asso.fr](mailto:pole-information@practhis.asso.fr)

[www.handipole.org](http://www.handipole.org)

**■ Mission locale Ivry-Vitry**

Conseil, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire ou universitaire, dans leurs démarches de recherche d'emploi ou d'accès à la formation. Soutien sur les questions de la vie quotidienne : logement, santé...

Référente santé/handicap :

Mme Pinardeau

3/5, rue Raspail

94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 01 49 60 29 80

Fax. 01 49 60 29 81

**Pôle emploi**

Immeuble Le Michelet

161, avenue de Verdun

94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 3949

**■ SAMETH****Service d'appui pour  
le maintien dans l'emploi  
des travailleurs handicapés**

Information et aide au maintien dans l'emploi.

9, rue Maurice Grandcoing

94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 01 46 77 42 82

Fax. 01 46 77 42 80

## GUIDES ET SITES

### ■ **Autonomie en Val-de-Marne**

Site d'information du Conseil général sur les services aux personnes âgées et/ou handicapées conçu en partenariat avec la MDPH.  
[www.autonomie.valdemarne.fr](http://www.autonomie.valdemarne.fr)

### ■ **Handicap et autonomie**

L'information et les services, du handicap à l'autonomie.  
[www.handicap.fr](http://www.handicap.fr)

### ■ **Handicap zéro**

Site d'informations dans tous les domaines et sous toutes ses formes pour les personnes aveugles et malvoyantes (plusieurs niveaux de confort de lecture et lecture audio)

→ Tél. 0800 39 39 51

Email : [contact@handicapzero.org](mailto:contact@handicapzero.org)  
[www.handicapzero.org](http://www.handicapzero.org)

### ■ **Handiguide des sports**

Guide des activités sportives recensées par département et par type de handicap.  
[www.handiguide.gouv.fr](http://www.handiguide.gouv.fr)

### ■ **JACCEDE**

Le guide collaboratif gratuit des bonnes adresses accessibles.

→ Tél. 01 43 71 98 10

Email : [contact@jaccede.com](mailto:contact@jaccede.com)  
[www.jaccede.com](http://www.jaccede.com)

### ■ **Surdi-Info**

#### **Centre national d'information sur la surdité**

Information de première intention sur les questions liées à la perte d'audition et orientation du public vers les professionnels et le réseau associatif de proximité.

→ Tél. 0812 040 040

[www.surdi.info](http://www.surdi.info)  
(contact via visiophone, courriel, sms, tchat).

### ■ **WHEELMAP**

Pour trouver les endroits accessibles aux personnes en fauteuil roulant dans le monde entier : restaurants, musées, administrations, transports... Application téléchargeable sur Android.

[www.wheelmap.org](http://www.wheelmap.org)

## INSTITUTIONS

### ■ Conseil général du Val-de-Marne

Avenue du Général de Gaulle  
94054 Créteil

→ Tél. 3994

Fax. 01 43 99 71 08

[www.valdemarne.fr](http://www.valdemarne.fr)

### ■ Défenseur des droits

Pour faire respecter vos droits et vos libertés : droits des citoyens face aux administrations, droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, déontologie de la sécurité.

7, rue Saint Florentin

75049 Paris cedex 08

→ Tél. 09 69 39 00 00

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

### ■ Inspection académique du Val-de-Marne

→ Tél. 01 45 17 60 00

### ■ Inspection départementale d'Ivry-sur-Seine

90, boulevard de Brandebourg

94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 01 46 72 23 87

Email : [ce.la94@ac-creteil.fr](mailto:ce.la94@ac-creteil.fr)

[www.ia94.ac-creteil.fr](http://www.ia94.ac-creteil.fr)

### ■ Légifrance

Service public de l'accès au droit

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### ■ Ministère des affaires sociales

[www.social-santé.gouv.fr](http://www.social-santé.gouv.fr)

### ■ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

L'actualité sur l'accessibilité et les conditions de l'égalité des chances. Délégation ministérielle à l'accessibilité. Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle.

[www.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.developpement-durable.gouv.fr/)

[Accessibilite-.html](http://Accessibilite-.html)

### ■ Préfecture du Val-de-Marne

Avenue du Général de Gaulle

94038 Créteil cedex

[www.val-de-marne.gouv.fr](http://www.val-de-marne.gouv.fr)

### ■ Service Public

Portail de l'administration française

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## LOGEMENT

### ■ ADIL 94

#### Agence départementale d'information sur le logement

Information et conseil sur les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

48, avenue Pierre Brossolette  
94000 Créteil

→ Tél. 0820 16 94 94

Fax. 01 48 99 35 02

[www.adil94.org](http://www.adil94.org)

*Permanence le mercredi de 9 h à 12 h sans rendez-vous à l'EMMAD, 5-7, place Marcel Cachin (Ivry-sur-Seine).*

### ■ ANAH

#### Agence nationale de l'habitat

Aide financière à l'adaptation des logements à la

perte d'autonomie ou au vieillissement pour les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs.

12/14, rue des Archives  
94011 Créteil Cedex

→ Tél. 01 49 80 21 00

Fax. 01 49 80 22 48

*Accueil de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h ou sur rendez-vous.*

### ■ Pact Val-de-Marne

Pôle adaptation : accompagnement des personnes en perte d'autonomie pour un aménagement ergonomique du logement.

9 bis, passage Dartois Bidot  
94100 Saint-Maur-des-Fossés  
→ Tél. 01 43 97 89 94

Fax. 01 43 97 89 99

Email : [info@pact94.org](mailto:info@pact94.org)

[www.pact94.org](http://www.pact94.org)

*Permanence le mardi de 14 h à 17 h sans rendez-vous à l'EMMAD, 5-7, place Marcel Cachin (Ivry-sur-Seine).*

## SANTÉ

### ■ Centre médico-psychologique adultes (CMP)

Lieu d'accueil, d'orientation, de consultation et de psychothérapie.

9, promenade Venise Gosnat  
94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 01 46 72 21 64

*Lundi, mercredi, jeudi de 9 h à 17 h, mardi de 9 h à 19 h, vendredi de 11 h à 17 h.*



### ■ Centre médico-psychologique enfants et adolescents (CMP)

Lieu d'accueil et de soins psychologiques rattaché à l'intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile de l'hôpital Esquirol de Saint-Maurice.

10, promenade des Terrasses  
94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 01 45 21 04 80

### ■ Centre médico-psychopédagogique municipal enfants et adolescents (CMPP)

Centre de consultation et de soins des troubles psychiques.

8, avenue Spinoza  
94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 01 49 60 25 77

Fax. 01 49 60 25 78

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h, samedi de 9 h à 12 h.

### ■ Centre municipal de santé (CMS)

Consultations, laboratoire d'analyses, service dentaire, imagerie médicale, soins infirmiers.

64, avenue Georges Gosnat  
94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 01 80 51 86 00

Fax. 01 80 51 86 05

*Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h 30.*

### ■ Points antenne écoute

Quatre structures d'information, d'écoute et de soutien pour les adultes et les jeunes qui rencontrent des difficultés d'ordre social, familial ou psychologique.

- Gagarine/centre ville : sur rendez-vous au 06 27 81 28 62
- Pierre et Marie Curie : sur rendez-vous au 06 22 80 19 11
- Ivry Port : sur rendez-vous au 06 23 06 33 08
- Monmousseau-Vérolot : sur rendez-vous au 06 10 76 64 93

### ■ UNISS

#### Unité d'information et de soins des sourds

Accueil spécifique pour les personnes sourdes ou malentendantes afin de répondre à leurs besoins sanitaires.

Consultations assurées par des médecins signeurs ou avec interprète (médecine générale, psychiatrie, maternité, dermatologie, rhumatologie, permanence sociale...)

Groupe Hospitalier  
Pitié-Salpêtrière

Bâtiment des cliniques  
médicales, rez-de-chaussée haut  
47/83, boulevard de l'Hôpital  
75013 Paris

→ Tél. 01 42 16 14 70

Fax. 01 42 16 14 71

SMS-texto : 06 33 08 13 12

Email : [accueil.sourds@](mailto:accueil.sourds@psl.aphp.fr)

[psl.aphp.fr](http://psl.aphp.fr)

[www.aphp.fr/handicap/surdite](http://www.aphp.fr/handicap/surdite)

## SERVICE D'URGENCE

### ■ Urgence 114

Numéro national unique  
et gratuit pour toutes les  
situations d'urgence au service  
des personnes sourdes,  
malentendantes, ou ayant  
des difficultés à parler.

Contact par sms ou fax, 24h/24,  
7j/7 ; le 114 établit le lien  
avec le service d'urgence local  
concerné (pompiers, police,  
médecin,...) qui interviendra  
si nécessaire.

→ Tél. 114

[www.urgence114.fr](http://www.urgence114.fr)

## SOCIAL

### ■ Caisse d'allocations familiales

*Accueil sur rendez-vous  
uniquement de 9 h à 16 h.*

*Accueil pour les personnes  
sourdes ou malentendantes en  
visio-interprétation LSF, sans  
rendez-vous : mardi et mercredi  
de 13 h à 16 h, jeudi de 9 h à 12 h.*

Quartier l'Echat

2, voie Félix Eboué

94033 Créteil Cedex

Prise de rendez-vous par  
téléphone au 0810 25 94 10  
ou sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

*Point d'accueil sur rendez-vous  
à l'Espace Ameli, 124-126 bd  
de Stalingrad à Ivry-sur-Seine,  
le vendredi de 9 h à 12 h  
et de 13 h à 16 h.*

### ■ CNAV

**Caisse nationale  
d'assurance vieillesse**

5-7, rue Georges Enesco

94000 Créteil

→ Tél. 3960

[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

*Accueil sur rendez-vous au 3960,  
lundi et vendredi de 8 h 30  
à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h  
(16 h 45 vendredi) au Centre  
administratif Coutant.*

### ■ CPAM

#### Caisse primaire d'assurance maladie

1-9, av. du Général de Gaulle  
94000 Créteil

*Accueil du public du lundi au  
vendredi de 8 h 30 à 16 h sans  
interruption.*

Espace Ameli

124-126, bd de Stalingrad  
94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 3646

www.ameli.fr

*Permanence le mercredi  
tous les 15 jours de 9 h à 12 h  
au Centre municipal de santé  
d'Ivry-sur-Seine.*

### ■ CRAMIF

#### Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France

Traitement des pensions  
d'invalidité.

17-19, avenue de Flandre  
75954 Paris Cedex 19

→ Tél. 01 40 05 32 64

Fax. 01 40 05 68 98

www.cramif.fr

### ■ Espace départemental des solidarités (EDS)

Information et  
accompagnement par des  
travailleurs sociaux dans les  
domaines de l'action sociale,  
de la protection maternelle  
et infantile et de l'aide sociale  
à l'enfance.

*Du lundi au vendredi de 8 h 30  
à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.*

38-42, rue Raspail

94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 01 49 87 12 50

## SPORT-CULTURE

### ■ Association sportive

#### Paul Guinot

Pour les personnes déficientes  
visuelles : cécisport,  
cardio-fitness, karaté, judo.

24-26 bd Chastenet de Géry  
94814 Villejuif cedex

→ Tél. 01 46 78 01 00

Fax. 01 46 78 50 35

Email : paulguinot@  
guinot.asso.fr

www.guinot.asso.fr

## ■ Association sportive des handicapés physiques de Ivry-Vitry (ASPAR Ivry-Vitry) Athlétisme.

Correspondant : M. Cochard  
16, rue Babeuf  
94600 Choisy le Roi  
→ Tél. 01 48 52 51 49

## ■ Association « Comme les Autres »

Soutien et accompagnement des personnes handicapées suite à un accident de la vie, dans leur parcours de reconstruction physique, psychologique et sociale : participation à un séjour-aventure (gratuit, rassemble personnes handicapées et valides), cycle d'activités culturelles ou sportives, accompagnement social individuel dans les domaines du logement, de l'emploi...

→ Tél. 06 27 66 15 09  
(Maud Raynaud)  
[www.commelesautres-asso.org](http://www.commelesautres-asso.org)

## ■ Cinéma Pathé Gaumont

Programmation chaque semaine d'un film français, sous-titré en français (VFST), pour les personnes sourdes ou malentendantes : 1<sup>ère</sup> séance du jeudi soir et 2<sup>e</sup> séance du samedi après-midi.

5, rue François Mitterrand  
94200 Ivry-sur-Seine  
→ Tél. 0 892 69 66 96

[www.cinemasgaumontpathe.com/cinemas/cinema-pathe-quai-d-ivry/](http://www.cinemasgaumontpathe.com/cinemas/cinema-pathe-quai-d-ivry/)

## ■ Fédération Handisport 94

Pour rendre le sport accessible au plus grand nombre de personnes handicapées motrices, visuelles et auditives. Président du Comité départemental du Val-de-Marne : Philippe Mary.  
[cd94@handisport.org](mailto:cd94@handisport.org)

Renseignements sur les clubs et leurs activités auprès du Comité Ile-de-France.  
44, rue Louis Lumière  
75020 Paris  
Tél. 01 40 31 45 07  
Email : [accueil@handisport.org](mailto:accueil@handisport.org)  
[www.handisport.org](http://www.handisport.org)

### ■ **Fédération du sport adapté**

Au service des personnes atteintes de handicap mental ou psychique : faire vivre son corps au travers des activités physiques pour s'épanouir et s'ouvrir au monde.

Comité départemental sport adapté du Val-de-Marne

Monsieur Jacky Goniot

83, rue Paul Vaillant-Couturier  
94230 Thiais

Email : cdsa94@orange.fr

www.ffsa.asso.fr

### ■ **Union sportive d'Ivry (USI)** **Affiliée à la Fédération française handisport.**

Plusieurs sections accueillent les personnes en situation de handicap : escrime, tir à l'arc, plongée, parapente, gym...

17, rue Raspail

94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 01 45 15 07 90

Email : info@usivry.org

www.usivry.org

## TRANSPORT

### ■ **Accès Plus - SNCF**

Service gratuit d'informations pratiques, de prestations d'accueil en gare et d'accompagnement jusqu'au train.

→ Tél. 0890 640 650 ou 3635

Fax. 0825 825 957

Email : accesplus@sncf.fr

www.voyages-sncf.com/  
services/acces-plus

### ■ **Accessibilité du réseau Transilien et RER-SNCF**

→ Tél. 3658

www.transilien.com/  
static/PMR/pmr

### ■ **Air France - Saphir**

Service d'assistance aux passagers à mobilité réduite.

→ Tél. 09 69 36 72 77

Fax. 04 93 18 53 50

Guide téléchargeable sur

www.airfrance.fr/FR/fr/  
common/pdf/guide\_pmr\_fr.pdf

Email : mail.saphir@airfrance.fr

www.airfrance.fr

### ■ Délégation à l'accessibilité et aux voyageurs handicapés - SNCF

Tous les services adaptés mis en place par la SNCF.  
[www.accessibilite.sncf.com](http://www.accessibilite.sncf.com)

### ■ FILIVAL

Service départemental de transport spécialisé à la demande.

→ Tél. 0810 0810 94  
ou 01 41 79 71 85

[www.pam94.info](http://www.pam94.info)  
ou [www.cg94.fr/filival](http://www.cg94.fr/filival)

### ■ Infomobi

Service d'information sur l'accessibilité des transports en Ile de France, tous les jours de 7 h à 22 h (minuit le samedi)

→ Tél. 09 70 81 83 85

[www.infomobi.com](http://www.infomobi.com)

### ■ Les compagnons du voyage

L'association facilite l'accès des transports en commun aux personnes ayant des difficultés à se déplacer seules, par un accompagnement « de porte à porte » : acquisition ou maintien de l'autonomie en privilégiant la mobilité.

→ Tél. 01 58 76 08 33

### Fax. 01 58 76 09 13

Email : [info@compagnons.com](mailto:info@compagnons.com)  
[www.compagnons.com](http://www.compagnons.com)

### ■ RATP

Tout sur l'accessibilité du réseau bus, tramway, ferré.

→ Tél. 3246

[www.ratp.fr/fr/ratp/c\\_20618/accessibilite](http://www.ratp.fr/fr/ratp/c_20618/accessibilite)

Pour répondre aux interrogations des personnes en fauteuil roulant souhaitant emprunter le réseau bus, un mémento/ mode d'emploi a été établi en partenariat avec plusieurs associations (APF Île-de-France, Mobile en ville, J'accède et l'AFM).

Ce document décrit de manière détaillée un trajet en bus et permet d'anticiper les différentes étapes à effectuer en toute sécurité.

Téléchargeable sur :  
[www.ratp.fr/fr/upload/docs/application/pdf/2013-08/memento-bus\\_mai13.pdf](http://www.ratp.fr/fr/upload/docs/application/pdf/2013-08/memento-bus_mai13.pdf)

## LES ASSOCIATIONS

Dans cette rubrique, vous trouverez les coordonnées d'associations qui ont pour objet l'aide ou le conseil aux personnes handicapées.

### ASSOCIATIONS GÉNÉRALISTES

#### ■ AMI 94

##### Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés

Défense individuelle et collective des intérêts moraux et matériels des personnes handicapées et de leur famille.

Monsieur Rémi Wagner  
1, passage du Moustier  
94800 Villejuif

→ Tél. 06 19 22 83 31

[www.ami-handicap.org](http://www.ami-handicap.org)

#### ■ APAJH 94

##### Association pour adultes et jeunes handicapés

Gestion d'établissements, de structures et de services.

4, avenue Pierre Billotte  
BP 30 - 94001 Créteil

→ Tél. 01 45 13 14 50

Fax. 01 45 13 14 59

Email : [apajh94@apajh94.fr](mailto:apajh94@apajh94.fr)  
[www.apajh94.fr](http://www.apajh94.fr)

#### ■ Vigilance Handicap

Pour faire entendre et respecter les droits et les différences de chacun. Activités sportives.

Monsieur Antoine Moreno  
18, rue Gaston Monmousseau  
Bât E 1 - 94200 Ivry-sur-Seine

→ Tél. 06 85 19 78 84

Email : [vigilancehandicap@orange.fr](mailto:vigilancehandicap@orange.fr)

Permanence à l'EMMAD,  
5-7, place Marcel Cachin,  
le 2<sup>e</sup> lundi du mois sur  
rendez-vous au 01 49 87 44 44

### AUTISME

#### TROUBLES AUTISTIQUES

#### ■ Volontaires pour les personnes avec autisme

Soutien auprès des personnes avec autisme et leur famille.

→ Tél. 01 44 44 66 10

[www.autisme.fr](http://www.autisme.fr)

## ■ Autisme France

Milite pour le dépistage et le diagnostic précoces, la diffusion de l'information, l'accompagnement tout au long de la vie de la personne autiste, l'éducation et l'intégration sociale.

→ Tél. 04 93 46 01 77

Fax. 04 93 46 01 14

Email : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr)  
[www.autisme-france.fr](http://www.autisme-france.fr)

## ■ Vaincre l'autisme

Défense des droits des enfants, force de propositions auprès des familles, des professionnels, des chercheurs et des pouvoirs publics,

→ Tél. 01 47 00 47 83

Fax. 01 43 73 64 49

Email : [info@vaincrelautisme.org](mailto:info@vaincrelautisme.org)  
[www.vaincrelautisme.org](http://www.vaincrelautisme.org)

## HANDICAP AUDITIF

### ■ ARIS

#### Association régionale pour l'intégration des sourds

Favoriser l'intégration des sourds à tous les niveaux : scolaire, universitaire et social. Aide et accompagnement administratifs, cours de Langue des signes française, code de la route.

90, rue Barrault - 75013 Paris

→ Tél. 01 43 13 15 90

Fax. 01 45 65 13 40

Email : [arisfrance@wanadoo.fr](mailto:arisfrance@wanadoo.fr)  
[www.arisfrance.fr](http://www.arisfrance.fr)

### ■ Mouvement des sourds de France

Défense et soutien pour la reconnaissance des droits élémentaires des personnes sourdes ou malentendantes. Défense de l'image de la Langue des signes française.

18, avenue Gabriel Péri  
93400 Saint-Ouen

*Accueil et informations sur rendez-vous lundi après-midi et vendredi après-midi.*

→ Fax. 01 34 64 93 24

Email : [mdsf-lsf@wanadoo.fr](mailto:mdsf-lsf@wanadoo.fr)  
[www.mdsf.org](http://www.mdsf.org)



**HANDICAP MENTAL****■ AFAIM****Association familiale pour l'aide aux personnes handicapées mentales**

A la disposition des familles pour les conseiller, les documenter, les aider. Gestion d'établissements (IMP, IMPRO, ESAT, foyers de jour...) Organisation de séjours de vacances, d'activités sportives et de loisirs.

34, rue Paul Bert  
94400 Vitry sur Seine

→ Tél. 01 46 80 17 62

Email : afaim@wanadoo.fr

**■ ETAI****Entraide-Travail-Accompagnement-Insertion**

Création et gestion d'établissements et services médico-sociaux. Pour répondre aux besoins d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées mentales.

B.P. 58 - 16, rue Anatole France  
94272 Le Kremlin Bicêtre cedex

→ Tél. 01 46 70 19 22

Email : association@etai.asso.fr  
www.etai.asso.fr

**■ Trisomie - Val-de-Marne**

Centre de ressources du département. Accompagner et rassembler toutes les personnes concernées par la trisomie 21. Faire connaître et respecter les personnes porteuses de trisomie 21 ; promouvoir leur meilleure intégration citoyenne possible.

16, rue du révérend Père Aubry  
94120 Fontenay sous Bois

Email : trisomie21.94@club-internet.fr

www.trisomie21-valdemarne.org

Contact : Mme Baillon :

b.sigrid@free.fr

**■ UDAPEI 94****Union départementale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales - UNAPEI**

Fédération des associations locales ou spécialisées. Faire évoluer le regard que la société porte sur les personnes handicapées mentales, favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale.

Information, conseil, formation.

85/87, av. du Général de Gaulle  
94000 Créteil

→ Tél. 01 42 07 52 90

Email : [udapei.94@wanadoo.fr](mailto:udapei.94@wanadoo.fr)  
[www.udapei94.org](http://www.udapei94.org)

## HANDICAP MOTEUR

### ■ AFM

#### Association française contre les myopathies

Soutien à la recherche sur  
les maladies génétiques et aide  
au quotidien.

→ Tél. maladies

neuromusculaires :

0810 811 088 ou 01 69 47 11 78

→ Tél. maladies rares :

01 56 53 81 36

[www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr)

### ■ APF94

#### Association des paralysés de France

Œuvre pour une participation  
pleine et entière des personnes  
en situation de handicap et leur  
famille, dans la société. Gestion  
de services et d'établissements  
médico-sociaux.

34, rue de Brie - 94000 Créteil

→ Tél : 01 42 07 17 25

Fax : 01 48 98 42 65

Email : [dd.94@apf.asso.fr](mailto:dd.94@apf.asso.fr)  
[www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

## HANDICAP PSYCHIQUE

### ■ GEM

#### Groupe d'entraide mutuelle Le Social Art Postal club

Entraide et solidarité pour et  
avec des personnes souffrant  
d'isolement et de troubles  
psychiques. Activités et sorties  
culturelles et de loisirs.

15, rue Eugène Pelletan

94400 Vitry sur Seine

→ Tél. 01 48 53 51 90

Email : [sapc@orange.fr](mailto:sapc@orange.fr)

[www.socialartpostalclub.free.fr](http://www.socialartpostalclub.free.fr)

### ■ Les amis de l'atelier

Accompagnement personnalisé  
des adultes et enfants en  
situation de handicap dans  
leurs projets de vie. Gestion  
de services d'accueil de jour  
(SAVS, SAMSAH, CITL, GEM),  
d'ESAT, de foyers de vie,  
d'hébergement, occupationnels,  
d'accueil médicalisé, d'IME,...

18, rue Félix Faure

9440 Vitry-sur Seine

→ Tél. 01 43 91 11 27

Fax. 01 46 80 19 81

[www.fondation-amisdelaatelier.org](http://www.fondation-amisdelaatelier.org)

**■ UNAFAM 94****Union nationale des amis et familles de malades psychiques**

Accueil et soutien aux familles dont l'un des proches souffre de troubles psychiques.

Représentation des usagers auprès des instances consultatives chargées de définir la politique de santé mentale.

9, rue Viet - 94000 Créteil

→ Tél. 01 41 78 36 90

Email : unafam94@laposte.net

www.unafam94.org

**HANDICAP VISUEL****■ Association Paul Guinot**

Conseil en aides techniques aux personnes déficientes visuelles. Gestion du Centre de rééducation professionnelle Paul et Liliane Guinot :

masso-kinésithérapie, métiers du téléphone et de l'accueil...

Association sportive de Villejuif Guinot-Cécisport.

24-26, bd Chastenet de Géry

94814 Villejuif cedex

→ Tél. 01 46 78 01 00

Fax. 01 46 78 50 35

Email : paulguinot@guinot.asso.fr

www.guinot.asso.fr

**■ Association****Valentin Haüy (AVH)**

Lutte avec et pour les personnes déficientes visuelles pour la reconnaissance de leurs droits, le développement de leur autonomie, leur information, leur accès à la culture et à la vie professionnelle. Bibliothèque braille, vidéothèque, vente de matériel, organisation de séjours de vacances. Gestion d'établissements : ESAT, IMPRO, résidences-services. Cours de braille et d'informatique adaptée.

5, rue Duroc

75343 Paris cedex 07

→ Tél. 01 44 49 27 27

Fax. 01 44 49 27 10

Email : avh@avh.asso.fr

www.avh.asso.fr

Comité Ile-de-France :

3, rue Jacquier - 75014 Paris

→ Tél. 01 40 44 95 93

comite.paris.iledefrance@

avh.asso.fr

### ■ **Donne-moi tes yeux**

Revue de presse mensuelle en braille et sur cassette.

Transcription braille et enregistrement d'articles de quotidiens, magazines hebdomadaires ou mensuels, en partenariat avec les rédactions respectives.

14, avenue de la Motte-Piquet  
75007 Paris

→ Tél. 01 47 05 40 30

Email : donnemoitiesyeux@  
wanadoo.fr

### ■ **Les Auxiliaires des aveugles**

Réponse à une demande ponctuelle d'aide et/ou d'accompagnement par un bénévole.

71, avenue de Breteuil  
75015 Paris

→ Tél. 01 43 06 39 68

ou 01 43 06 94 30

Email : lesauxiliaires@  
wanadoo.fr

www.lesauxiliaires  
desaveugles.asso.fr



## VOS DROITS

### La loi du 11 février 2005

#### **pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**

Elle constitue une réforme profonde dont le but premier est de changer le regard que la société porte sur le handicap en instaurant un droit à compensation et une obligation d'accessibilité étendue à tous les types de handicap et à tous les domaines de la vie en société.

Elle a imposé la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une **Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH)**, qui existe à Ivry depuis juin 2006 et dont les missions sont de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal.

- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Lieu d'échanges entre ses membres, la CCAPH suit l'évolution des projets et travaux en cours sur la ville en matière d'accessibilité et évoque les problématiques et difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite.

Elle regroupe des élus, des représentants des différentes directions de l'administration, des associations d'usagers et de personnes handicapées, des usagers et des partenaires extérieurs (R A T P , bailleurs sociaux, Pact Val-de-Marne).

## CITOYENNETÉ

### **Droit de vote**

Lors de la tenue des élections, les bureaux de vote sont aménagés pour en faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant.

En cas de difficultés de déplacement, le transport en véhicule du domicile au bureau de vote peut être assuré par la ville.

*Contact : Secrétariat  
du service des affaires civiles  
Tél. 01 49 60 29 70*

### **Droit à l'information municipale**

#### • **Le mensuel municipal Ivry-ma-ville existe en version sonore**

Il est possible de commander gratuitement une version CD ou cassette ou l'écouter en ligne sur [www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr)

Pour recevoir gratuitement la version sonore du magazine, inscrivez-vous à l'association qui nous la fournit :

*Donne-moi tes yeux  
14, avenue de la Motte-Piquet  
75007 Paris*

*Tél. 01 47 05 40 30*

*Email : [donnemoitiesyeux@wanadoo.fr](mailto:donnemoitiesyeux@wanadoo.fr)*

#### • **Le site [www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr)**

Il a été conçu de façon à ce que l'information soit accessible à tous les utilisateurs, mais en particulier aux personnes ayant une déficience et qui ont recours à des technologies adaptées pour recevoir ou diffuser de l'information (logiciels de lecture en braille et de synthèse vocale).

#### • **Les événements**

Lors des grands événements municipaux, un interprète en langue des signes française est présent pour la traduction des discours officiels.

### **EMMAD - Espace municipal de médiation et d'accès au droit**

Permanences gratuites sur rendez-vous : avocats spécialisés (droit du travail, droit des étrangers), conseil notarial, écrivain public, défense des consommateurs, médiation familiale...

*5-7 place Marcel Cachin  
94200 Ivry-sur-Seine  
Tél. 01 49 87 44 44*

**ÉDUCATION**

La loi de février 2005 affirme le droit à la scolarisation des enfants handicapés et leur inscription dans leur école de référence.

En ce sens, la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a prévu la mise en accessibilité ou l'amélioration de l'accessibilité d'une école ou d'un groupe scolaire par an.

Les établissements scolaires neufs, en cours de réalisation ou en projets sont tous accessibles. Lorsque la scolarité peut s'effectuer dans le milieu ordinaire, certains aménagements ou adaptations sont parfois nécessaires. Lorsqu'ils sont techniquement réalisables, ceux-ci sont effectués par l'Éducation nationale ou les services municipaux, et rendent déjà possible l'accueil de nombreux enfants porteurs de handicap dans les écoles de la ville.

Le service Enseignement de la Ville organise le transport des enfants de leur domicile vers leur école mais la prise en charge financière est assurée par le département.

Inscription des enfants de la maternelle au primaire au service des Affaires familiales :

37, rue Saint-Just  
94200 Ivry sur seine  
Tel. 01 49 60 26 49

**LOGEMENT**

Le secteur Action handicap et le service Habitat travaillent en collaboration pour répondre au mieux aux demandes des personnes à mobilité réduite.

Fin 2013, le parc locatif social comprenait 9 111 logements. Selon le dernier recensement effectué auprès des bailleurs auquel s'ajoutent les constructions neuves de 2009 à 2013, 1 164 logements seraient accessibles.

Les demandes de logement se font auprès du service de l'Habitat : 37, rue Saint-Just  
94200 Ivry-sur-Seine  
Horaires, formulaire,  
pièces à fournir sur :  
[www.ivry94.fr/  
services-publics/habitat/  
demander-un-logement-social/](http://www.ivry94.fr/services-publics/habitat/demander-un-logement-social/)

## CULTURE

### Déficients visuels

- **Médiathèque** : elle dispose d'un matériel équipé d'un logiciel sonore, d'un agrandisseur, d'une machine à lire, de livres en gros caractères et de livres lus sur CD.
- **Espace Gérard Philipe** : Il est doté d'une boucle magnétique installée dans l'espace débat et à l'accueil pour les personnes malentendantes appareillées (appareillage avec position T).

### Déficients auditifs

- La médiathèque est équipée d'une boucle magnétique portative disponible à l'accueil.
- Le Hangar est équipée d'une boucle magnétique.
- Le théâtre Antoine Vitez est équipé d'une boucle magnétique.
- Au cinéma Le Luxy, l'accueil et la salle 1 sont équipés d'une boucle magnétique.

Afin de promouvoir l'accès à la culture pour tous, la municipalité offre deux invitations au cinéma Le Luxy aux Ivryens de moins de 60 ans titulaires d'une carte d'invalidité ou bénéficiaires de l'allo-

cation adultes handicapés (AAH) ou de l'allocation d'éducation à l'enfant handicapé (AEEH). Les places sont à retirer au secteur action handicap, sur présentation de la carte d'invalidité ou d'un justificatif de paiement de l'AAH ou de l'AEEH, dans la limite des places disponibles.

## SPORT

De nombreuses activités sportives sont proposées sur la ville pour les jeunes et les moins jeunes.

### Piscine municipale

La piscine est équipée d'une boucle magnétique à l'accueil et est accessible aux personnes à mobilité réduite par la maison du club (1, rue Lucien Selvat) ; le bassin dispose d'un système de mise à l'eau et la signalétique est adaptée aux personnes déficientes visuelles.

*8, rue Robespierre  
Tél. 01 46 72 00 86*



**Union sportive d'Ivry (USI)**

L'USI est affiliée à la Fédération française handisport et à la Fédération française du sport adapté.

Plusieurs sections accueillent des pratiquants en situation de handicap : escrime, plongée, parapente, tir à l'arc, gym forme... Pour toute information, contactez directement les membres de l'union

*17, rue Raspail  
Tél. 01 45 15 07 90*

**LOISIRS/VACANCES**

Les services municipaux ont mis en œuvre depuis plusieurs années l'intégration des enfants porteurs de handicap dans les crèches et les centres de loisirs. Celle-ci se fait au cas par cas, pour garantir un accueil adapté et sécurisé permettant ainsi à l'enfant de développer ses capacités d'apprentissage et de socialisation.

*Service Petite enfance  
42 bis, rue Saint-Just  
Tél. 01 49 60 24 81*

*Service Accueil des temps  
scolaires et de loisirs  
7, place Marcel Cachin  
Tél. 01 49 60 26 36  
ou 01 49 60 28 92*

Les frais de séjours spécialisés durant les vacances scolaires, pour un enfant ou un adulte handicapé, peuvent bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle par la Ville. La participation familiale sera facturée en fonction du quotient familial (à établir au secteur des Affaires familiales).

*Renseignements auprès  
du service Vacances :  
Cité administrative et technique  
37, rue Saint-Just  
Tél. 01 49 60 28 95  
ou 01 49 60 26 40*



# PRESTATIONS ET ALLOCATIONS

## LE SECTEUR ACTION HANDICAP : VOTRE INTERLOCUTEUR À IVRY

Le secteur action handicap instruit les demandes en lien avec le handicap et les transmet à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Toutes les décisions d'attribution ou de non attribution sont prises par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il est conseillé de faire les demandes de renouvellement de prestations plusieurs mois à l'avance.

### POUR LES ADULTES

#### Allocation adulte handicapé (AAH)

L'AAH a pour objet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. La personne doit être reconnue avoir un taux d'incapacité au moins égal à 80 %, ou compris entre 50 et 79 % et être dans l'incapacité de travailler.

L'AAH est versée par la CAF ajouter selon les ressources du foyer.

#### Majoration vie autonome (MVA)

La MVA est versée automatiquement aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Percevoir l'AAH ou l'AAH différentielle.

- Être reconnu à au moins 80 % d'incapacité.
- Être locataire de son appartement et percevoir une aide au logement.
- Ne pas percevoir de revenus d'activité.

#### Complément de ressources

La demande doit être validée par la CDAPH. Les conditions d'attribution sont les mêmes que pour la MVA. Non cumulable avec la MVA.

#### Pension d'invalidité

Elle a pour objet de compenser la perte de salaire résultant d'une réduction de la capacité de travail (capacité de travail ou de revenus réduite d'au moins 2/3)

Renseignements sur le site [www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

## La prestation de compensation du handicap (PCH) / allocations compensatrices

La PCH est une prestation qui, depuis la loi de 2005, remplace l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) et l'allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP).

C'est une aide financière destinée à compenser les besoins des personnes handicapées liés à la perte d'autonomie. Son attribution est personnalisée.

Les demandes sont traitées par les équipes pluridisciplinaires de la MDPH sur la base du projet de vie exprimé par les personnes.

Cette prestation peut couvrir les besoins en :

- Aide humaine.
- Aides techniques, matériel spécialisé.
- Aménagement du logement, du véhicule et les surcoûts liés au transport.
- Aide spécifique et exceptionnelle.
- Aide animalière.

La PCH est entrée en vigueur au 01/01/2006. Cependant, les bénéficiaires de l'ACTP et/ou de l'ACFP avant cette date, peuvent

continuer à la percevoir et à en faire le renouvellement. Un droit d'option est mis en place.

## Demande d'orientation vers un établissement ou un service médico-social

L'admission en établissement spécialisé se fait sur orientation de la CDAPH soit :

- En foyer de vie ou occupationnel.
- En foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés.
- En foyer d'accueil médicalisé.
- En maison d'accueil spécialisée.
- En service médico-social.
- En service d'accompagnement à la vie sociale.

## L'aide sociale pour les frais d'hébergement

Après l'admission en établissement, un dossier d'aide sociale pour la participation aux frais d'hébergement devra être constitué.

L'aide sociale est une prestation versée par le Conseil général qui permet de régler une partie du forfait d'hébergement. Le montant de l'aide sociale est calculé en fonction de la situation per-

sonnelle du demandeur.

La participation de l'intéressé sera fixée en fonction du montant accordé. Ce dossier ne peut être constitué qu'après l'orientation de la CDAPH.

## L'aide sociale pour les frais d'aide ménagère

Elle permet la prise en charge financière partielle d'heures de services ménagers (courses, ménage...).

L'intéressé doit être titulaire d'une carte d'invalidité, ou relever de la Restriction substantielle et durable à l'emploi (RSDAE), ou bénéficier d'une pension d'invalidité. Elle est soumise à conditions de ressources.

*Pour plus d'informations contacter le secteur Action handicap ou le service des Retraités/secteur des Aides à domiciles : 01 49 60 24 75 Une liste d'associations prestataires est consultable sur le site [www.autonomie.valdemarne.fr](http://www.autonomie.valdemarne.fr)*

## • Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse

Il s'agit de garantir, sous certaines conditions, la continuité

des droits à la retraite pour les parents qui auraient cessé ou réduit leur activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant ou d'un adulte handicapé.

Cette affiliation est faite, à la demande de l'intéressé, par la CAF après avis motivé de la CDAPH.

## POUR LES JEUNES DE 0 A 20 ANS

### Allocation d'éducation à l'enfant handicapé (AEEH) et ses compléments - Prestation de compensation du handicap (PCH)

C'est une prestation familiale destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé.

L'AEEH est composée d'une allocation de base à laquelle peut s'ajouter un complément en fonction :

- De la réduction ou cessation d'activité d'un des parents.
- Du recours à une tierce personne.
- Du coût du handicap.

Tous les éléments de la PCH sont ouverts aux enfants (voir paragraphe Prestations adultes).

Le cumul entre allocation de base et PCH est possible. Le choix est laissé aux parents entre PCH et complément.

### **Parcours de scolarisation**

Les familles peuvent s'adresser à l'enseignant référent de secteur ou s'adresser directement à la MDPH pour toutes les demandes concernant la scolarisation de leur enfant :

- Scolarisation en milieu ordinaire.
- Orientation vers un établissement spécialisé.
- Demande d'auxiliaire de vie scolaire (AVS.)
- Transport scolaire.
- Orientation en Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD).

## **LE TRAVAIL**

### **La Reconnaissance travailleur handicapé (RTH) et l'orientation professionnelle**

Toute personne dont les possibilités de conserver ou d'obtenir un emploi sont effectivement réduites du fait de son état de santé, peut bénéficier de la RTH. Celle-ci favorise l'accès à l'ensemble des mesures en matière d'emploi et de formation professionnelle.

La CDAPH qui attribue la qualité de « travailleur handicapé », peut aussi proposer des orientations en milieu ordinaire, en milieu protégé, ou des accompagnements spécifiques.



## CARTES ET AUTRES DEMANDES

Pour vos demandes de cartes ou d'allocation, si le secteur Action handicap de la Ville est votre interlocuteur, la décision finale d'attribution revient à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

### LES CARTES

#### Carte européenne de stationnement

Permet à son titulaire ou à la personne qui l'accompagne de stationner sur les places réservées aux personnes handicapées.

Attribuée à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied.

Elle est délivrée soit à titre définitif soit à titre temporaire (pour une durée minimale de 1 an).

#### Carte d'invalidité

Délivrée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80 %, ou qui est bénéficiaire d'une pension d'invalidité classée en 3<sup>e</sup> catégorie par la Sécurité sociale.

Peut être accompagnée des mentions « besoin d'accompagnement » ou « cécité ».

Elle est attribuée soit à titre définitif soit à titre temporaire (pour une durée de 1 à 10 ans).

Donne droit :

- À une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public (pour le titulaire et la personne qui l'accompagne).
- À une priorité dans les files d'attente des lieux publics.
- À certains avantages fiscaux et diverses réductions tarifaires.

### **Carte de priorité (anciennement appelée carte station debout pénible)**

Permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces, les salles et files d'attente, de même que dans les établissements et les manifestations accueillant du public.

La pénibilité à se tenir debout est appréciée par un médecin de la MDPH.

Sa durée de validité est comprise entre 1 et 10 ans.

### **Forfait Améthyste**

Chargé sur un passe Navigo obtenu auprès du STIF ou dans les agences commerciales de la RATP, le forfait Améthyste offre la gratuité dans les transports d'Ile-de-France.

Accordé par le Conseil général aux personnes en situation de handicap ou d'invalidité résidant dans le Val-de-Marne depuis au moins un an (bénéficiaires de l'AAH ou d'une pension d'invalidité, non imposables et sans activité professionnelle).

Une participation financière annuelle de 25 € est demandée lors de la constitution du dossier.

## **AUTRES DEMANDES**

### **Allocation taxi**

Versée par le Conseil général aux personnes atteintes d'un handicap lourd :

- résidant dans le Val-de-Marne depuis au moins 1 an,
  - non imposables,
  - bénéficiaires de l'AAH ou d'une pension d'invalidité avec prestation pour tierce personne et qui ont besoin d'être accompagnées dans leurs déplacements quotidiens (démarches administratives, consultations médicales...).
- D'un montant annuel de 183 €, elle n'est pas cumulable avec le forfait Améthyste.

### **Dispositif prévention canicule**

Mis en place de juin à septembre pour les personnes vulnérables et isolées, il facilite l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de canicule (permanence téléphonique, visites à domicile, aides ponctuelles...)

*Inscription au dispositif d'alerte :  
service des Retraités/secteur  
Lutte contre l'isolement :  
01 72 04 64 55*

## Portage de repas

Livraison de repas à domicile, du lundi au vendredi, pour les personnes les plus dépendantes. Prix du repas calculé en fonction des ressources.

*Contact : service des Retraités/  
pôle portage des repas :  
01 72 04 64 46*

## Télé Assistance Val'écoute

Service à la personne mis en place dans le département, qui offre une assistance téléphonique d'aide ou de secours 24 h / 24, 7j/7.

Gratuité durant les mois de juillet et août dans le cadre de la prévention des épisodes caniculaires et sous certaines conditions (non abonnés, bénéficiaires APA, bénéficiaires PCH...).

*Contact : service des Retraités/  
secteur Lutte contre l'isolement :  
01 72 04 64 55*





# L'ACCES- SIBILITE DANS LA VILLE



**TOUT LE MONDE EST CONCERNE...** Au delà des personnes qui présentent une déficience, les personnes âgées, les femmes enceintes, les victimes d'incapacité temporaire (accident domestique ou accident du travail), etc, chacun d'entre nous à un moment de sa vie, peut être confronté à des difficultés de déplacement ou d'accès aux lieux, aux services et aux activités qui font notre quotidien.

L'accessibilité au cadre de vie comme droit fondamental et élément déterminant d'inclusion sociale est depuis de nombreuses années prise en compte par la Ville et s'améliore dans toutes ses composantes.



## IVRY MOBILISÉ

Après un 3<sup>e</sup> prix aux Trophées AMIF (Association des maires de France) de l'accessibilité en 2008, la ville a concrétisé en juin 2013 son engagement à apporter des solutions adaptées et solidaires en direction de ses concitoyens, par la signature de la « charte ville handicap », y associant de nombreux partenaires : CAF, Pact Val-de-Marne, Mission locale, ARERAM, USI, RATP, OPH d'Ivry, Antin Résidence, Immobilière 3F, Gambetta Locatif, ETAL, UDAPEI 94, UNAFAM 94, UNISDA, APAJH, Trisomie 21, Vigilance Handicap, Donne moi tes yeux, Café Art des Roses, Handisport 94, Drôle Compagnie, Association Paul Guinot, Esme

Sudria, Club des entreprises d'Ivry, APICA, Centre commercial Quais d'Ivry, Cinéma Pathé Quai d'Ivry, Sourdline, Théâtre Antoine Vitez.

### Cadre bâti

Suite au diagnostic-accessibilité réalisé dans l'ensemble des établissements recevant du public municipaux et la voirie en centre ville, un **schéma directeur de mise en accessibilité** est élaboré chaque année constituant une base de travail évolutive et modulable quant aux aménagements à réaliser (sous réserve des contraintes techniques et/ou architecturales).

A noter que les constructions neuves répondent aux normes en vigueur et s'attachent à une bonne qualité d'usage, s'inscrivant ainsi dans la notion de Conception Universelle (ou Design for all : stratégie qui vise à concevoir des produits, des équipements, des services et des environnements qui soient, autant que faire se peut, utilisables par tous, sans adaptation et de manière la plus indépendante possible).

Suite au Comité Interministériel du Handicap du 25 septembre 2013 et face au retard dans la mise en œuvre du volet accessibilité de la loi du 11 février 2005 (échéance prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2015), une concertation rassemblant les associations de personnes handicapées, les associations d'élus, les représentants des secteurs du logement, du transport, de la construction, du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration, et les professions libérales s'est tenue durant plusieurs mois.

Les conclusions de cette concertation ont amené à la création d'un nouveau dispositif complé-

tant la loi de 2005 et renforçant les objectifs de mise en accessibilité :

- Mise en place des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) consistant pour les acteurs privés et publics qui ne seront pas en conformité au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de s'engager sur le calendrier des travaux restant à réaliser et leur programmation budgétaire ; le dépôt d'un AD'AP permettra après validation par la Préfecture, de bénéficier de délais supplémentaires allant de 3 à 9 ans. Le risque pénal sera suspendu pendant le temps de l'Ad'AP mais sa non-réalisation exposera le gestionnaire à de nouvelles sanctions.
- Évolution d'un certain nombre de normes relatives à l'accessibilité permettant la simplification et l'actualisation de la réglementation.

*Liste des bâtiments accessibles : page 48.*

## Voirie-stationnement

**Priorité est donnée à un cheminement cohérent, confortable, accessible à tous et sécurisé.**

L'accessibilité est prise en compte dans le cadre des projets neufs, des transformations et des remaniements de voirie.

**Objectif d'atteindre une place de stationnement réservé PMR sur 50**

Liste des emplacements au 15/07/2014 en page 57 et consultable sur [www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr)

A Ivry, le stationnement est gratuit pour les titulaires de la carte européenne de stationnement ou de la carte de priorité ou de la carte d'invalidité à 80 %, y compris sur les emplacements non réservés.

**Feux tricolores sonores**

Des boîtiers de commande peuvent être mis à disposition par le secteur action handicap sur présentation de la carte d'invalidité portant la mention « cécité ».

## LA VILLE À VOTRE ÉCOUTE

Les usagers souhaitant qu'un emplacement soit aménagé près de leur domicile, peuvent en faire la demande auprès du secteur action handicap qui la transmet au service gestion du domaine public.

Les travaux sont réalisés en fonction des possibilités techniques.

## Transports

**Le parc automobile de la Ville**

Ce service municipal dispose d'un car accessible aux personnes à mobilité réduite.

Modulable, il offre 22 places assises ou peut accueillir sept fauteuils roulants, et permet aux Ivryens qui le souhaitent de participer aux sorties « bord de mer », à la sortie familiale d'été, aux sorties et séjours organisés par le service des retraités.

**Gare RER**

La mise en accessibilité des quais, via une passerelle, est à l'étude pour une mise en service à partir de 2018.

## RATP

L'accessibilité concerne essentiellement le réseau d'autobus pour lequel le Conseil général travaille à la mise aux normes des arrêts.

Pour qu'une ligne soit déclarée accessible, il faut qu'au moins 70 % de ses points d'arrêt le soient et que le matériel roulant soit équipé d'une rampe UFR.

Pour qu'un point d'arrêt soit accessible, il faut que :

- L'autobus soit parallèle au trottoir à son arrêt.
- La pente déployée au niveau de la porte centrale soit inférieure à 10 %.
- L'aménagement du trottoir permette à l'usager en fauteuil roulant d'y circuler et d'accéder à l'autobus.

Ivry est desservie par sept lignes d'autobus dont quatre sont accessibles :

### • **Ligne 125 :**

Porte d'Orléans / École vétérinaire de Maisons-Alfort.

### • **Ligne 132 :**

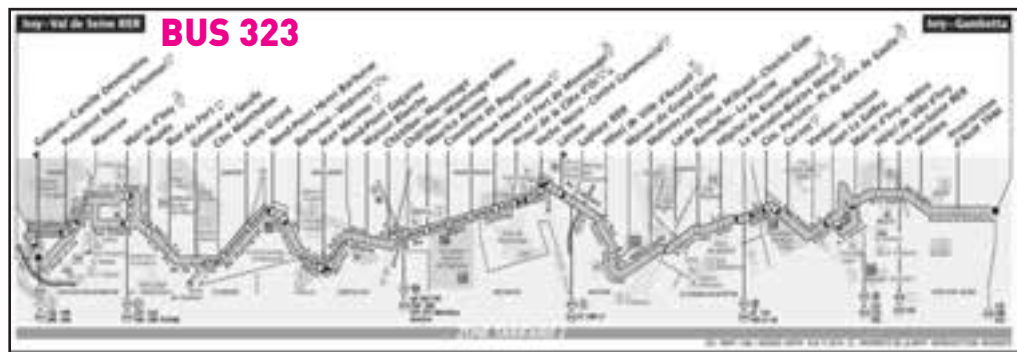
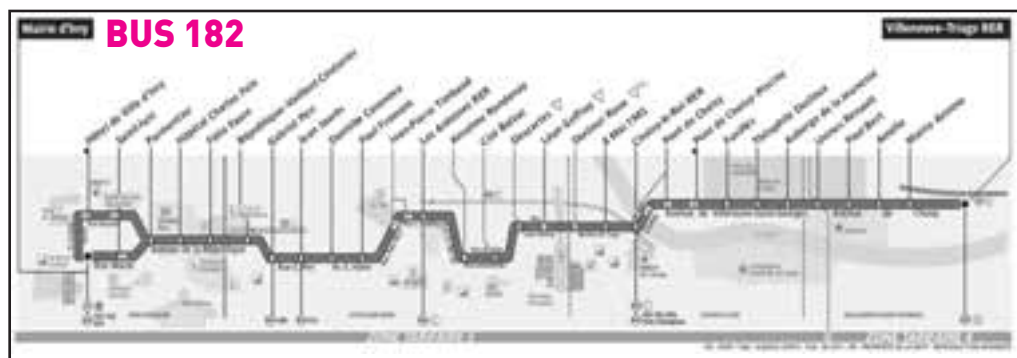
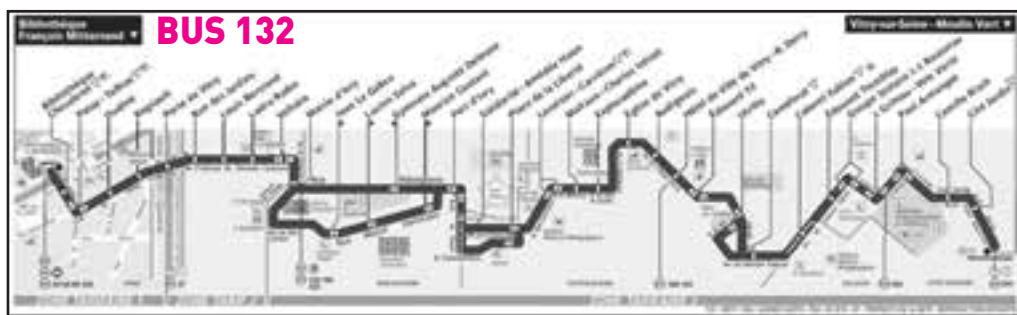
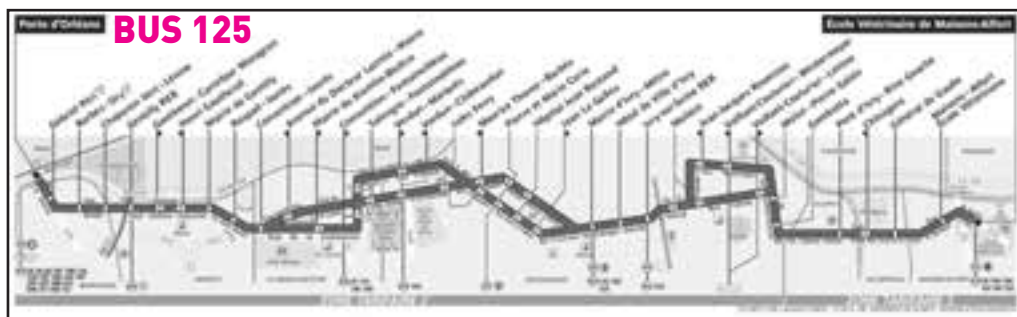
Bibliothèque François Mitterrand / Cité du moulin vert Vitry-sur-Seine.

### • **Ligne 182 :**

Mairie d'Ivry / Villeneuve-Triage RER.

### • **Ligne 323 :**

Issy-Val-de-Seine RER / Ivry-Gambetta.



# LES BÂTIMENTS ACCESSIBLES

## Administration et services publics

### ■ Hôtel de ville

Esplanade Georges Marrane  
→ Tél. 01 49 60 25 08



### ■ Annexe Jules Coutant

Esplanade Georges Marrane  
→ Tél. 01 72 04 64 10



### ■ Centre administratif Cachin / Espace municipal de médiation et d'accès au droit (EMMAD)

7, place Marcel Cachin  
→ Tél. 01 49 87 44 44



### ■ Cité administrative et technique Saint-Just

37, rue Saint-Just  
→ Tél. 01 49 60 20 14



### ■ Centre administratif Pablo Neruda

8 ter, avenue Spinoza  
→ Tél. 01 49 60 20 13



### ■ Mission locale

3/5, rue Raspail  
→ Tél. 01 49 60 29 80



Lieu accessible



Lieu accessible partiellement



Équipement spécifique pour déficient auditif



Équipement spécifique pour déficient visuel



**■ Pôle emploi**

Immeuble Le Michelet  
161, avenue de Verdun

**■ Trésor Public**

12, place Voltaire

→ Tél. 01 56 20 52 00

Accueil LSF tous les jours  
1, place du Général  
Pierre Billotte à Créteil.  
Email pour rendez-vous :  
bernadette.leygue@dgfip.  
finances.gouv.fr

**Services de santé****■ Centre municipal de santé**

64, avenue Georges Gosnat

→ Tél. 01 80 51 86 00

**■ Hôpital Charles Foix**

7, avenue de la République

→ Tél. 01 49 59 40 00

**Équipements sportifs  
et culturels****■ Complexe sportif Lénine**

52/54, bd de Brandebourg

→ Tél. 01 46 58 48 93

**■ Complexe sportif  
Les Epinettes**

62, rue Lénine

→ Tél. 01 49 59 93 59

**■ Complexe sportif  
Venise Gosnat**

30, rue Amédée Huon

→ Tél. 01 46 72 00 57

**■ Espace Robespierre**

2, rue Robespierre

→ Tél. 01 43 90 25 16



■ **Gymnase Delaune**

16, rue Robespierre  
→ Tél. 01 46 70 35 47



■ **Piscine municipale**

8, rue Robespierre  
→ Tél. 01 46 72 00 86



■ **Cinéma Le Luxy**

77, avenue Georges Gosnat  
→ Tél. 01 72 04 64 60



■ **Conservatoire municipal**

28 bis, rue Saint-Just  
→ Tél. 01 49 60 26 95



■ **Crédac - Centre d'art**

25/29, rue Raspail  
→ Tél. 01 49 60 25 06



■ **Hangar**

3/5, rue Raspail  
→ Tél. 01 72 04 64 25



■ **Espace Gérard Philipe**

Centre Jeanne Hachette  
Rue Raspail  
→ Tél. 01 72 04 64 40



■ **Médiathèque**

152, avenue Danielle Casanova  
→ Tél. 01 56 20 25 30



■ **Maison de quartier**

Jean-Jacques Rousseau /  
Espace Public Internet (Epi)  
25, rue Jean-Jacques Rousseau  
→ Tél. 01 49 87 44 44



■ **Maison de quartier  
Monmousseau / Epi**

17, rue Gaston Monmousseau  
→ Tél. 01 72 04 66 54



■ **Maison de quartier  
Pierre et Marie Curie / Epi**

44, rue Jean Le Galleu  
→ Tél. 01 49 60 26 43



■ **Manufacture des œillets**

31/33, rue Raspail



■ **Salle Quincey**

42 bis, rue Saint-Just



■ **Salle des longs sillons  
(grande salle)**

21, rue Barbès



Pas de sanitaire  
accessible

■ **Salle Jean-Baptiste Clément**

1, rue Jean-Baptiste Clément



Pas de sanitaire  
accessible

■ **Salle Raspail**

44, rue Raspail



■ **Salle Saint-Just**

28 bis, rue Saint-Just



■ **Théâtre Antoine Vitez**

1, rue Simon Dereure

→ Tél. 01 46 70 21 55



■ **Théâtre des Quartiers d'Ivry**

69, avenue Danielle Casanova

→ Tél. 01 43 90 49 49



■ **Tremplin**

3/5, rue Raspail

→ Tél. 01 49 60 25 35



**Equipements scolaires**

■ **Groupe scolaire**

**Dulcie September**

5, allée Chanteclair

→ Tél. 01 56 20 71 31



■ **Groupe scolaire Guy Môquet**

28, rue Mirabeau

→ Tél. 01 72 04 66 41



■ **Groupe scolaire Rosa Parks**

84/86, avenue de Verdun



■ **École élémentaire Einstein**

9, allée du Parc

→ Tél. 01 49 60 26 02



■ **Ecole maternelle Barbusse**

9, rue Georgette Rostaing

→ Tél. 01 49 60 26 03



■ **École maternelle**

**Jean-Jacques Rousseau**

46 rue Jean-Jacques Rousseau

→ Tél. 01 72 04 66 60



■ **École maternelle Joliot Curie**

21/29, rue Saint Just

→ Tél. 01 72 04 66 78



■ **École maternelle Robespierre**

7 ter, rue Robespierre

→ Tél. 01 49 60 26 00



**Petite enfance**

■ **Crèche parentale**

1, rue Elisabeth

→ Tél. 06 42 54 52 99



■ **Multi-accueil Parmentier**

43, rue Raspail

→ Tél. 01 45 15 68 10



**Divers**

■ **Centre commercial**

**Quais d'Ivry**

30, bd Paul Vaillant-Couturier

→ Tél. 01 49 59 33 66



■ **La poste**

134, avenue Danielle Casanova

→ Tél. 3631



■ **EDF**

165, avenue de Verdun

→ Tél. 0800 123 333



### ■ CPAM

124-126, boulevard Stalingrad

→ Tél. 3646



### Les professionnels de santé

Dans cette rubrique, vous trouverez une liste non exhaustive de médecins déclarant disposer de locaux accessibles totalement ou partiellement aux personnes à mobilité réduite.

#### Médecins généralistes

### ■ Ardisson Béatrice

2 bis, rue de Châteaudun

→ Tél. 01 45 21 48 89



### ■ Bou Said Rami

32, rue Henri Martin

→ Tél. 01 46 77 90 56



Stationnement  
PMR

### ■ Farenq Gérard

4, rue d'Estienne d'Orves

→ Tél. 01 46 72 48 75



### ■ Descalles Pierre-Louis

10, rue Gaston Monmousseau

→ Tél. 01 45 21 07 40



Stationnement  
PMR

### ■ Rahal Djamel

4, rue du 19 Mars 1962

→ Tél. 01 46 72 64 69



### ■ Sabah Josiane

11, rue Jean Bonnefoix

→ Tél. 01 46 71 88 94



#### Médecins spécialisés

#### Cardiologues :

### ■ Khetib Rafik

6, rue Ledru Rollin

→ Tél. 01 46 58 23 31

ou 09 62 23 57 03



Stationnement  
PMR

■ **Tsezana Raphaël**

41, avenue Danielle Casanova

→ Tél. 01 49 60 14 88



**Chirurgiens-dentistes :**

■ **Escoz Philippe**

41, avenue Danielle Casanova

→ Tél. 01 45 21 17 32



■ **Centre dentaire**

89, avenue Georges Gosnat

→ Tél. 01 56 20 10 24



■ **Centre de soins dentaires**

90, rue Marat

→ Tél. 01 46 70 26 26



**Dermatologue :**

■ **Nguyen-Minh René**

6, avenue Spinoza

→ Tél. 01 53 20 36 80



**Gastro-entérologue :**

■ **Madeira Idalina**

41, avenue Danielle Casanova

→ Tél. 01 46 72 04 82



**Gynécologue :**

■ **Lecocq Dominique**

31, promenade Marat

→ Tél. 01 43 90 44 44



Toilettes  
accessibles

**Neurologue :**

■ **Bouayed Nassib**

7, rue Louis Rousseau

→ Tél. 01 46 70 97 91



**Ophthalmologiste :**

■ **Menuet Claire**

6, place des bouleaux

→ Tél. 01 45 21 00 30



**Orthodontiste :**

■ **Bonnet Bruno**

9, rue Robespierre

→ Tél. 01 46 71 38 97



**Oto-rhino-laryngologiste :**■ **Xhuvani Adrian**

41, avenue Danielle Casanova

→ Tél. 01 49 59 84 88

**Pédiatre :**■ **Meunier Françoise**

31, promenade Marat

→ Tél. 01 43 90 44 44

Toilettes  
accessibles**Phlébologue :**■ **Tra Thi**

31, promenade Marat

→ Tél. 01 43 90 44 44

Toilettes  
accessibles**Psychiatre :**■ **Angst Michel**

193, avenue Maurice Thorez

→ Tél. 01 49 60 04 44

Avec  
accompagnement**Paramédicaux****Kinésithérapeute :**■ **Awong Cothias Laurence**

Centre médical

84, rue Gabriel Péri

→ Tél. 01 46 72 32 69

Avec  
accompagnement■ **Charles-Brizard Michel**

36, avenue Henri Barbusse

→ Tél. 01 46 72 94 08

■ **Chourp Song-Chay**

143, avenue Maurice Thorez

→ Tél. 01 43 90 02 97

■ **Dassonville Olivier**

30, avenue du Général Leclerc

→ Tél. 01 46 71 22 40

Avec  
accompagnement■ **Gourinchas Armand**

108, avenue Danièle Casanova

→ Tél. 01 46 72 66 45

Toilettes accessibles  
avec aide

■ **Kouamé Mélanie /  
Rouabah Mohamed**  
184, rue Marcel Hartmann  
→ Tél. 01 46 58 23 58



■ **Lardy Philippe**  
1, rue Blanqui  
→ Tél. 01 46 72 08 29



■ **Lebo Jean-Philippe / Peron  
Solène / Recouvreux Ludivine**  
35, rue Gagnée  
→ Tél. 01 45 21 11 07



■ **Lecrenais Gérard**  
107, avenue Maurice Thorez  
→ Tél. 01 46 72 51 37



■ **Leonarduzzi Pierre**  
39, rue Gabriel Péri  
→ Tél. 01 49 60 71 40



■ **Macarie Frédéric**  
5, rue Claude Guy  
→ Tél. 01 46 70 25 13



■ **Vdovenko Christiane**  
184, rue Marcel Hartmann  
→ Tél. 01 46 58 23 58



■ **Vo Jean-David**  
143, avenue Maurice Thorez  
→ Tél. 01 43 90 02 97



**Orthophoniste :**

■ **Beziz Jonathan**  
59, rue Marat  
→ Tél. 06 03 44 05 05  
**Se déplace à domicile**

**Ostéopathe :**

■ **Same Tania**  
3, avenue du Général Leclerc  
→ Tél. 06 38 84 12 56  
**Se déplace à domicile**





## LES PLACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES (JUILLET 2014)

- 1 bis, rue Barbus > 1 place
- 11, rue Barbès > 1 place
- 9, av. Henri Barbusse > 1 place
- 32-40, av. Henri Barbusse > 1 place
- 27, rue Berthelot > 1 place
- 42, rue des Frères Blais > 1 place
- 34, bd de Brandebourg > 1 place
- 51-53, bd de Brandebourg > 1 place
- Place Marcel Cachin > 1 place
- Parking rue Marcel Cachin > 2 places
- 79/81, av. Danielle Casanova > 1 place
- 114, av. Danielle Casanova > 2 places
- 126, av. Danielle Casanova > 3 places
- 148, av. Danielle Casanova > 2 places
- 31, rue de Châteaudun > 1 place
- 14, rue Alexis Chaussinand > 1 place
- 13, rue Gaston Cornavin > 1 place
- Au droit du chemin du Théâtre, rue Simon Dereure > 1 place
- Au droit du rond-point, 50 + 51, rue du Docteur Esquirol > 1 place
- 11, rue Louis Fablet > 1 place
- Au droit du 1, de la rue Jules Ferry > 2 places
- Face au 56, de la rue Jules Ferry > 1 place
- Face au 15, de la rue de la Gare > 1 place
- 9, rue Gagnée > 1 place
- 7-8, place Léon Gambetta > 1 place
- 70 av. Georges Gosnat > 1 place
- 97, av. Georges Gosnat > 1 place
- 20, rue Edmée Guillou > 1 place
- 118, rue Marcel Hartmann > 1 place
- Face au 49, rue Hoche > 1 place
- 80, rue Hoche > 1 place
- 34, rue Amédée Huon > 1 place
- 60, av. Jean Jaurès > 1 place
- 2, rue Paul Langevin > 2 places
- Face au 8, rue Paul Langevin > 1 place
- 16, rue Raymond Lefèvre > 1 place
- 50, rue Jean Le Galleu > 1 place
- 35, rue Jean Le Galleu > 1 place
- 51, rue Jean Le Galleu > 1 place
- Impasse Victor Hugo > 1 place
- 33, rue Lénine > 1 place
- 40, rue Lénine > 1 place
- 40, rue Marat > 1 place
- 115, rue Molière > 1 place
- Devant Franprix, 16, rue Gaston Monmousseau > 1 place
- 18, rue Gaston Monmousseau > 1 place
- Face au Cimetière, rue Gaston Monmousseau > 2 places
- 3, rue Pierre Moulié > 1 place
- 65, rue Gabriel Péri > 1 place

- Face au 23, rue Gabriel Péri > 1 place
- 12, rue Jean Perrin > 1 place
- 8, rue Jean Perrin > 1 place
- 15-17, rue Jean Perrin > 2 places
- Au dos du 7, rue Jean Perrin > 1 place
- Placette face à la crèche,  
rue du Quartier Parisien > 1 place
- 3-5, rue Raspail > 2 places
- 52, rue Raspail > 2 places
- Sortie Jeanne Hachette,  
3, rue Robespierre > 1 place
- 15, rue Robespierre > 1 place
- 11, rue Robespierre > 1 place
- 1, av. Spinoza > 2 places
- 6-8-10, av. Spinoza > 2 places
- 190, bd de Stalingrad > 1 place
- 48, av. Maurice Thorez > 1 place
- 81, av. Maurice Thorez > 1 place
- 111, av. Maurice Thorez > 1 place
- 62, bd Paul Vaillant-Couturier > 1 place
- 126, bd Paul Vaillant-Couturier > 1 place
- 32, rue Jules Vanzuppe > 1 place
- Face au 39, rue Jules Vanzuppe > 1 place
- 49, av. de Verdun > 1 place
- 75, av. de Verdun > 1 place
- 91, av. de Verdun > 1 place
- 109, av. de Verdun > 1 place
- 6-8, rue André Voguet > 1 place
- Arrière de l'Hôtel de Ville > 1 place
- Au droit Annexe Mairie Jules Coutant >  
1 place
- Devant la CAT - 37, rue Saint-Just >  
1 place
- Face au 36, rue Raspail, côté  
manufacture des œillets > 2 places



## LES SIGLES

### A

- AAH** > Allocation adulte handicapé
- ACTP** > Allocation compensatrice pour tierce personne
- ACFP** > Allocation compensatrice pour frais professionnels
- AEEH** > Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- AGEFIPH** > Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- AME** > Aide médicale d'état
- APA** > Allocation personnalisée d'autonomie
- APL** > Aide personnalisée au logement
- ASPA** > Allocation de solidarité aux personnes âgées
- AVS** > Auxiliaire de vie scolaire

### C

- CAF** > Caisse d'allocations familiales
- CCAS** > Centre communal d'action sociale
- CDAPH** > Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CESU** > Chèque emploi service universel

- CES GIC/GIC** > Carte européenne de stationnement
- CI** > Carte d'invalidité
- CP** > Carte de priorité
- CNAV** > Caisse nationale d'assurance vieillesse
- CNSA** > Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- CPAM** > Caisse primaire d'assurance maladie
- CPR** > Complément de ressources
- CRAMIF** > Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
- CLIS** > Classe d'intégration scolaire
- CMP** > Centre médico-psychologique
- CMPP** > Centre médico-psycho pédagogique
- CMU** > Couverture maladie universelle

### E

- ESAT** > Établissement et service d'aide par le travail

### F

- FAM** > Foyer d'accueil médicalisé
- FIPHFP** > Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

## I

- IME** > Institut médico-éducatif
- IMP** > Institut médico-pédagogique
- IMPRO** > Institut médico-professionnel

## M

- MAS** > Maison d'accueil spécialisée
- MDPH** > Maison départementale des personnes handicapées
- MVA** > Majoration pour la vie autonome

## L

- LSF** > Langue des signes française

## P

- PCH** > Prestation de compensation du handicap

## R

- RSA** > Revenu de solidarité active
- RQTH** > Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- RQTH/OP** > Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé avec orientation professionnelle

## S

- SAMSAH** > Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé
- SAVS** > Service d'accompagnement à la vie sociale
- SEGPA** > Service d'enseignement général et professionnel adapté
- SESSAD** > Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile

The page contains a large area of horizontal dotted lines for writing. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. This area is enclosed by a decorative border of pink dotted lines on the left and right sides.





